



Rôle du conseiller d'administration

Par **Tabouret**, le **16/12/2011** à **13:49**

Bonjour,

Je m'appelle Mlle Tabouret Géraldine et je suis élue membre du conseil d'administration d'une crèche associative depuis 3 ans dont 2 ans en tant que membre du bureau (année 1, secrétaire; année 2, présidente). cette année j'ai quitté le bureau mais je suis restée membre du conseil.

Ai- je le droit de participer à des réunions de bureau?

Par **chaber**, le **17/12/2011** à **11:25**

bonjour,

Il faut différencier le bureau du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit autant de fois que précisées dans les statuts.

Le bureau se réunit autant de fois que nécessaire.

Si vous ne faites plus partie du bureau, vous ne serez pas convoquée.